

CRITÈRES D'ADHÉSION

Collège Livre et Lecture

Pour tous les sous-collèges : être domicilié / avoir son siège social établi en Occitanie.

Auteurs et autrices

- Avoir écrit, traduit ou illustré au moins un ouvrage dans les dix dernières années ;
- Avoir obligatoirement publié à compte d'éditeur ;
- Pouvoir justifier d'un tirage initial de 500 exemplaires au minimum, à l'exception des livres de poésie ou de théâtre (300 exemplaires), et des livres d'artiste ;
- Être auteur ou coauteur d'un ouvrage à part entière.

Maisons d'éditions

- Publier à compte d'éditeur ;
- Avoir la forme juridique suivante : association, entreprise individuelle, SARL, SCOP, SCIC, SA, SAS, EP ;
- Pratiquer le dépôt légal ;
- Pouvoir fournir un bilan comptable ;
- Avoir un rythme de publication d'au moins deux ouvrages publiés par an ;
- Être référencé sur dilicom/electre ;
- Avoir un numéro ISBN ;
- Avoir un numéro ISNN ;
- Respecter la charte de l'édition en vigueur ;
- Avoir un catalogue composé à 75 % d'auteurs autres que le responsable de la structure.

Librairies

- Être indépendant financièrement (le capital doit être détenu à 50 % par des personnes physiques impliquées dans le fonctionnement de la structure) ;
- Proposer la vente de livres accessibles en stock dans un local accessible à tous.

Le responsable doit :

- soit justifier d'une formation initiale aux métiers du livre ou d'une formation continue dispensée par L'École de la librairie dans le cadre d'une reconversion ;
- soit se prévaloir d'une validation des acquis professionnels dans ce métier ;
- soit justifier d'une expérience significative dans le domaine du livre.

Bibliothèques et services patrimoniaux

Type de bibliothèques recensées :

- Bibliothèques municipales, départementales, et intercommunales de niveau A et B ;
- Réseaux intercommunaux de lecture publiques ;
- Bibliothèques universitaires ;
- Centre de documentation ;
- Services d'archives.

L'analyse se base sur les critères suivants (critères ABF) :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitant·e·s ;
- Nombre de types d'actions au sein de l'établissement ;
- Accès internet et aux services numériques ;
- Diversité de l'offre et des collections ;
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires ;
- Surface ;
- Nombre de personnel qualifié ;
- Emprunteur·euse·s actifs·ives pour 1000 habitant·e·s ;
- Nombres de prêts pour 1000 habitant·e·s.

Manifestations littéraires

- La manifestation se déroule sur le territoire d'Occitanie ;
- Les auteurs et autrices, leurs œuvres sont au centre de la programmation ;
- Plusieurs animations (lectures, rencontres, tables-rondes, expositions) y sont organisées ;
- La vente de livre y est assurée par au moins un·e libraire et/ou plusieurs maisons d'édition ;
- La manifestation est récurrente (rythme annuel ou minimum biannuel) ;
- La manifestation s'étend à minima sur une journée entière.